

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la sante

Direction de la santé et de la population de la wilaya de Relizane

Etablissement Public Hospitalier Relizane.

NIF : 098148015015137.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de loi N°23 / 12 du 05 aout 2023 précisant les règles générales d'organisation des marches publics et selon l'article 65 du décret présidentiel N° 247-15 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Directeur de l'Etablissement Hospitalier de Relizane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales après l'annulation de la procédure de l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales n°01/2026 relatif à l'exécution des prestations ayant pour objet **Nettoyage des Allés, Espaces Communs et des Soins durant l'année 2026** paru dans les deux quotidiens nationaux, en français JAMMESSA et en arabe EL WATANI en date du 14/07/2026 et dans BOMOP et Presse Electronique, et qu'à l'issue du jugement des offres en date du 22 JUILLET 2026, les subventions provisoires ont été annoncées après la correction arithmétique selon le tableau suivant :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	Numéro Fiscal	NOTE TECHNIQUE	MONTANT MIN TTC	MONTANT MAX TTC
ETS BENABED ET ASSOCIES	NIF : 000829060001267	55 PTS	12.337.920,00 DA	15.422.400,00 DA

Les établissements qui ont participé à l'avis appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales peuvent introduire un recours, apurés de la commission des marchés compétente, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n°23-12 du muharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives aux marches publics et l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Dans les dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Le Directeur